

FOIRE AUX QUESTIONS :

Qu'est-ce qu'un composteur collectable et comment cela fonctionne ?

Un composteur collectable dispose des mêmes qualités qu'un composteur classique. Les usagers viennent y déposer leurs biodéchets alimentaires et ajoutent une petite dose de broyat (fourni dans une réserve située à côté du composteur collectable). La matière commence ensuite progressivement à composter.

La différence ? Ces composteurs, une fois plein (environ quatre – cinq semaines) seront collectés directement par le SMND et envoyés sur la plateforme de compostage des Alchimistes à Vénissieux.

Quels sont les déchets autorisés ?

Restes de repas, épluchures, café, thé, coquilles d'œufs, os de viande, poisson, fruits abîmés, produits périmés... Tous les déchets alimentaires sont acceptés, à condition qu'ils soient en vrac !

Quels sont les déchets interdits et pourquoi ?

Sont absolument proscrits tous les emballages, y compris les sacs biodégradables ! Il n'est pas non plus possible de déposer de déchets verts tels que les tontes de pelouse ou petits branchages. Les déchets tels que les litières d'animaux domestiques, couches-culottes ou lingettes, même biodégradables, ne sont pas non plus autorisés.

Comment apporter mes biodéchets ?

Lors des visites à domicile, les éco-animateurs distribueront aux habitants concernés des bio-seaux, afin qu'ils puissent trier et apporter leurs biodéchets au composteur. En cas d'absence, il sera possible de récupérer un bio-seau directement au SMND, à l'aide d'un justificatif de domicile.

Est-ce que cela peut sentir mauvais dans ma cuisine ?

Les bio-seaux sont conçus avec un couvercle, ce qui permet de contenir les éventuelles odeurs. Voici quelques astuces pour limiter d'éventuelles nuisances :

- Après chaque dépôt, remettre un petit lit de broyat au fond de votre bio-seau pour absorber les jus ;
- Rincer régulièrement votre bio-seau ;
- Vider régulièrement votre bio-seau afin d'éviter la macération, idéalement tous les 2-3 jours

Que deviennent les biodéchets ?

Une fois collectés par le SMND, les biodéchets sont apportés sur une plateforme de compostage gérée par les Alchimistes, puis, transformés en compost. Une fois le compost prêt, il est redistribué aux agriculteurs locaux pour fertiliser les champs et favoriser les cultures.

Pourquoi mettre en place une collecte des biodéchets ?

La collecte séparée des biodéchets permet de réduire drastiquement la quantité de déchets incinérés ou enfouis et donc de maîtriser les coûts de traitement des déchets. Une telle collecte favorise l'économie circulaire grâce à un retour au sol des déchets alimentaires.

Peut-il y avoir des nuisances ?

Si les consignes de tri sont bien respectées, il n'y a pas de mauvaises odeurs ! Aussi, l'apport de broyat permet d'absorber les jus, et donc d'éliminer les odeurs. Concernant d'éventuels nuisibles, les composteurs collectables sont conçus de manière à ce qu'aucun de nos petits amis les animaux ne puisse venir y faire son nid.